

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 27 février 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE CHEZ SMARTIES		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	27 févr. 2020	27 févr. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par  
Paula Morin

Le 27 février 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Nadia Boudreau

Le 27 février 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date